

# SALON AGRICOLE DE LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS 2020 CHAMPIONNAT DE SEMENCES, ALIMENTS DU BÉTAIL ET FOURRAGES

## ~ Programme ~

L'inscription doit être effectuée auprès de votre association pour l'amélioration des sols et récoltes.

La sélection aura lieu le samedi 14 mars 2020 à 10 h 00  
au Greely Community Centre  
1448, chemin Meadow, Greely, ON

Les inscriptions doivent être reçues avant 9 h 30 le samedi 14 mars 2020 pour être admissibles.

## RÈGLEMENTS

### GÉNÉRAL :

1. Tous les produits exposés doivent avoir été cultivés en 2019 par l'exposant et doivent avoir été présentés à une exposition de semences de comté ou de district en 2020, dans la mesure du possible.
2. Cette exposition sera désignée « Championnat pour l'Est de l'Ontario et l'Ouest du Québec ». Pour être admissibles, les produits exposés doivent être approuvés et inscrits par un représentant de l'exposition de semences de comté ou par le comité du Championnat de semences, aliments du bétail et fourrages de la vallée de l'Outaouais.
3. Le concours est ouvert aux comtés suivants : Argenteuil, Carleton, Dundas, Frontenac, Gatineau, Glengarry, Grenville, Hastings, Labelle, Lachute, Lanark, Leeds, Lennox et Addington, Papineau, Pontiac, Prescott, Prince Edward, Renfrew, Russell et Stormont.
4. Tous les formulaires d'inscription doivent être acheminés par AssistExpo, par le représentant de l'exposition de semences de comté uniquement, avant 16 h 00 le jeudi 12 mars 2020 à l'adresse suivante :  
Arlene Ross, secrétaire-trésorière  
Association des producteurs de semences de la vallée de l'Outaouais  
Case postale 411  
Russell, ON K4R 1E2  
Courriel : arlene@ottawafarmshow.com.  
Tél. : 613-791-3900
5. Tous les produits exposés doivent arriver au Greely Community Centre, situé au 1448, chemin Meadow, à Greely, en Ontario, avant 9 h 30 le samedi 14 mars 2020. Les inscriptions reçues après que le jury aura commencé à délibérer seront disqualifiées.
6. Tous les produits exposés deviennent la propriété de l'Association des producteurs de semences de la vallée de l'Outaouais (APSVO), sauf les petites semences, qui seront la responsabilité de l'exposant ou de son représentant à la fin de l'exposition. Les petites semences seront colorées.

7. L'APSVO fournira gratuitement des sacs en polyéthylène aux comités locaux des différents salons agricoles ou aux associations pour l'amélioration des sols et des récoltes. Ces sacs doivent être utilisés pour toutes les expositions de semences, de foin et d'ensilage.
8. Le Comité du salon se réserve le droit de prendre des mesures pour garantir l'identification de tous les produits exposés afin d'empêcher toute participation frauduleuse à des fins mercantiles, ce qui serait contraire aux objectifs reconnus des expositions de semences.
9. Le Comité du salon n'est pas responsable des pertes ou des dommages que pourraient subir les exposants ni du retour des contenants.
10. Tout exposant qui enfreint l'une ou l'autre des règles du Salon n'aura pas droit aux prix.
11. Toute exposition non conforme aux normes prescrites, notamment en ce qui a trait au poids, sera retirée du Salon.
12. L'admissibilité des échantillons relève, en dernier ressort, de la décision des présidents des sous-comités.
13. Si les juges estiment qu'aucun produit exposé ne mérite une première place, un prix de plus juste valeur sera accordé.

### **EXPOSITION DE SEMENCES SÉLECTIONNÉES**

Une exposition de semences sélectionnées illustrant les principes fondateurs de l'Association des producteurs de semences de la vallée de l'Outaouais aura lieu à nouveau en 2020. L'objectif est d'encourager tous les producteurs de semences sélectionnées à demeurer actifs au sein de l'industrie et de l'APSVO.

Les producteurs de semences de la vallée de l'Outaouais continueront de soutenir les producteurs de semences sélectionnées de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec. Des espaces seront alloués aux producteurs pour leur permettre d'exposer des échantillons de leurs semences produites en 2019. Les nouvelles variétés sont les bienvenues. L'exposition est ouverte à tous les producteurs de semences sélectionnées qui détiennent un certificat de récolte valide, et tous les lots doivent satisfaire aux exigences de la *Loi* et du *Règlement sur les semences*. Les Producteurs de semences de la vallée de l'Outaouais parraineront chaque exposition de semences, par producteur, selon la valeur au détail actuelle. Les semences seront ensuite vendues au cours de la vente aux enchères de semences sélectionnées de prestige, et les recettes seront versées à des œuvres de charité.

Chaque exposition doit être composée de trois unités de semences et d'un échantillon de 2.5 kg à des fins de présentation.

Tout changement à la liste de prix ci-dessous sera apporté au plus tard le 15 janvier 2020 et annoncé sur notre site Web à l'adresse [www.ottawafarmshow.com](http://www.ottawafarmshow.com). Le cas échéant, la liste mise à jour aura préséance sur la présente liste.

Si vous avez des questions ou que vous désirez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le directeur nommé par votre association pour l'amélioration des sols et des récoltes ou avec Arlene Ross, secrétaire-trésorière de l'APSVO.

613-791-3900

[arlene@ottawafarmshow.com](mailto:arlene@ottawafarmshow.com)

03 avril 2019

## CLASSES DE GRANDES CULTURES (1 à 43)

### Règles :

1. Chaque comté peut présenter jusqu'à deux expositions approuvées.
2. Une seule participation par exposant/famille et par classe est permise. La variété ne doit pas être nommée.
3. Une exposition de foin ou de paille doit se composer d'une galette de 10 cm, mise en balle mécaniquement, dans un sac en polyéthylène, identifiée par deux étiquettes officielles, l'une à l'intérieur du sac et l'autre bien attachée à l'extérieur du sac. Les échantillons doivent être coupés de manière à entrer dans les sacs en plastique pour le foin distribués par les Producteurs de semences de la vallée de l'Outaouais. Les échantillons de grosses balles doivent être coupés en portions similaires.
4. Par souci de fraîcheur, les exposants de foin et d'ensilage approuvé pourront apporter de nouveaux échantillons le jour du championnat.
5. Les produits exposés ne doivent pas avoir été traités afin de conserver leur couleur naturelle. Cette règle ne s'applique pas au foin et à l'ensilage (classes 22 à 36, 42, 43, 108 et 109).

**Prix pour les classes 1 à 40 : 30 \$, 28 \$, 26 \$, 24 \$, 22 \$, 21 \$, 20 \$, 19 \$, 18 \$, 17 \$ (dix prix)**

Classe 1	Avoine	-	2.5 kg
Classe 2	Avoine à grains nus	-	2.5 kg
Classe 3	Orge	-	2 rangs, 2.5 kg
Classe 4	Orge	-	6 rangs, 2.5 kg
Classe 5	Orge brassicole	-	2.5 kg – fournir une preuve de Certification de qualité de l'orge de brasserie
Classe 6	Blé de printemps	-	2.5 kg
Classe 7	Blé tendre d'hiver	-	2.5 kg
Classe 8	Blé vitreux d'hiver	-	2.5 kg
Classe 9	Tournesol	-	2.5 kg
Classe 10	Seigle	-	2.5 kg
Classe 11	Sarrasin commun	-	2.5 kg
Classe 12	Pois cultivés	-	2.5 kg
Classe 13	Pois fourragers	-	2.5 kg
Classe 14	Soya	-	2.5 kg
Classe 15	Fèves blanches	-	2.5 kg
Classe 16	Fèves colorés	-	2.5 kg
Classe 17	Canola	-	2.5 kg
Classe 18	Trèfle rouge	-	2.5 kg
Classe 19	Lotier corniculé	-	2.5 kg
Classe 20	Mil	-	2.5 kg
Classe 21	Luzerne	-	2.5 kg
Classe 22	Luzerne, première coupe	-	85 % ou plus de luzerne
Classe 23	Légumineuses autres que luzerne, première coupe	-	85 % ou plus de légumineuses
Classe 24	Légumineuses et graminées, première coupe	-	70 % et 30 % de l'une ou de l'autre
Classe 25	Graminées, première coupe	-	85 % ou plus de graminées
Classe 26	Luzerne ou autre légumineuse, deuxième coupe	-	85 % ou plus de légumineuses
Classe 27	Légumineuses et graminées mélangées, deuxième coupe	-	80 % et 20 % de l'une ou de l'autre
Classe 28	Foin, première coupe	-	grosse balle carrée ou ronde
Classe 29	Foin, deuxième coupe	-	grosse balle carrée ou ronde
Classe 30A	Galette de paille		
Classe 30B	Paille hachée		

Classe 31A	Ensilage de foin, première coupe - 2.5 kg
Classe 31B	Ensilage de foin, deuxième, troisième ou quatrième coupe - 2.5 kg
Classe 32	Ensilage de foin humide en balle, première coupe - 2.5 kg
Classe 33	Ensilage de foin humide en balle, deuxième ou troisième coupe – 2.5 kg (la coupe doit être indiquée sur l'étiquette)
Classe 34	Ensilage d'avoine, d'orge ou seigle - 2.5 kg
Classe 35	Ensilage de maïs, traité - 2.5 kg
Classe 36	Ensilage de maïs, non-traité - 2.5 kg
Classe 37	Maïs-grain - 10 épis
Classe 38	Maïs égrené - 2.5 kg
Classe 39	Pommes de terre - 10 tubercules, de table
Classe 40	Classe spéciale de maïs égrené (entrepôt à grain) - 2.5 kg, échantillon non modifié prélevé au hasard dans l'entrepôt

**Prix pour la classe 41 : 1<sup>er</sup> – 80 \$, 2<sup>e</sup>– 60 \$, 3<sup>e</sup>– 50 \$; toute autre participation méritoire 30 \$**

- Classe 41 Meilleure gerbe de grains céréaliers
- La gerbe peut être constituée d'avoine, d'orge, de blé ou de seigle.
  - La gerbe doit être confectionnée de manière à tenir debout toute seule.
  - Les exposants sont limités à une seule inscription par genre, c'est-à-dire une gerbe d'avoine et une gerbe d'orge, et non deux gerbes d'avoine.

**Prix pour les classes 42, 43A et 43B : 1<sup>er</sup> – 80 \$, 2<sup>e</sup> – 55 \$, 3<sup>e</sup> – 30 \$, 4<sup>e</sup> – 25 \$, 5<sup>e</sup> – 20 \$, 6<sup>e</sup> – 15 \$; toute autre participation méritoire 10 \$**

- Classe 42 CLASSE SUR LA QUALITÉ DU FOIN DE LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS
- Chaque comté de la région des Producteurs de semences de la vallée de l'Outaouais peut présenter un maximum de deux expositions qui doivent provenir d'exposants différents.
  - L'exposition consiste en une balle de foin carrée complète. La coupe (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>) doit être indiquée.
  - Toutes les inscriptions doivent être effectuées uniquement par le directeur nommé par l'association pour l'amélioration des sols et des récoltes des comtés respectifs.
  - Les échantillons seront analysés dans la vallée de l'Outaouais par l'appareil d'analyse Harvestore et seront prêts à être exposés le mardi 17 mars 2020.
  - Les prix en argent seront accordés selon le nombre de points inscrits sur une carte de pointage officielle.
- Classe 43 CONCOURS SPÉCIAL DE FOIN POUR EXPORTATION
- Deux classes - 43A – balle carrée, première coupe  
43B – balle carrée, deuxième coupe
  - Maximum de quatre balles par comté dans la région des Producteurs de semences de la vallée de l'Outaouais, c.-à-d. un maximum de deux expositions par comté dans la classe 43A – première coupe et de deux expositions dans la classe 43B – deuxième coupe.
  - Les échantillons seront jugés selon le poids et la qualité aux fins de l'exportation.
  - L'exposition consiste en une balle de foin carrée complète.





## CLASSES 4-H – 100 à 126

### Règles :

1. Concours ouvert à tous les membres des clubs 4-H 2019 de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec qui font partie de la région indiquée à la règle n° 2 du règlement général à la page 1.
2. Chaque produit exposé dans les classes 100 à 109 inclusivement doit être échantillonné et préparé par le membre du club 4-H inscrit et doit avoir été cultivé en 2019.
3. Les membres des clubs 4-H sont limités à une exposition par classe.
4. Les membres des clubs 4-H peuvent présenter leurs produits dans le comté où ils ont payé leur cotisation de membre d'un club 4-H de l'Ontario ou Québec en 2019 ou dans le comté où le projet a été mené.
5. Le nouvel emblème des 4-H du Canada (au moins 5 cm sur 5 cm, en vert) doit apparaître sur le recto des affiches et sur le matériel exposé. Vous pouvez le télécharger sur le site Web des 4-H de l'Ontario à l'adresse 4-hontario.ca.
6. Le nom du participant, son âge (en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019), le nom du club et le nom du comté doivent figurer au verso de toutes les affiches et sur le matériel exposé. Toutes les affiches doivent avoir un titre.
7. Si les juges estiment qu'aucune exposition ne mérite une première place, un prix de plus juste valeur sera accordé.
8. Le nom des variétés ne doit pas apparaître sur les articles exposés dans les classes 100 à 109.
9. Toutes les marques des concours précédents doivent être retirées.
10. Une étiquette de l'APSVO dûment remplie doit être apposée sur le matériel exposé.
11. Les expositions illustrant les compétences pratiques acquises par les membres des clubs 4-H au Salon agricole de la vallée de l'Outaouais seront exposé en fonction de l'espace disponible et de la qualité des expositions, à la discrétion du Comité du championnat.

### Prix pour les classes 100 à 122 : 25 \$, 23 \$, 21 \$, 19 \$, 17 \$, 15 \$; toute autre participation méritoire 10 \$

Classe 100	Pommes de terre	-	10 tubercules
Classe 101	Avoine	-	2 kg
Classe 102	Haricots (n'importe quelle variété)	-	2 kg
Classe 103	Orge	-	6 rangs, 2 kg
Classe 104	Blé de printemps	-	2 kg
Classe 105	Blé d'hiver	-	2 kg
Classe 106	Soya	-	2 kg
Classe 107	Maïs-grain	-	10 épis
Classe 108	Légumineuses et graminées, première coupe, galette de 10 cm – 70 % et 30 % de l'une ou de l'autre		
Classe 109	Mélange de légumineuses et de graminées, deuxième coupe, galette de 10 cm – 80 % et 20 % de l'une ou de l'autre		

### Classes 110 à 123 – deux catégories dans chaque classe Junior (de 9 à 14 ans) et senior (15 ans et plus) en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 Veillez indiquer sur le formulaire d'inscription si l'exposant appartient à la catégorie junior ou senior.

Classe 110	Affiche d'environ 55 cm sur 70 cm liée à un projet des 4-H achevé en 2019		
Classe 111	Une affiche « MOI » – collection de photos ou d'images accompagnées d'une autobiographie rédigée à la main ou à l'ordinateur (une page standard de 8,5 po sur 11 po), réalisée sur un carton bristol (environ 55 cm sur 70 cm)		
Classe 112	Un montage de huit à dix photographies de « votre club à l'œuvre » d'environ 55 cm sur 70 cm. Votre montage doit être étiqueté.		
Classe 113	Collection de dix spécimens de mauvaises herbes, aplaties, étiquetées et identifiées. Les spécimens doivent être présentés dans un livre (reliure standard de 2,5 cm) ou une		

reliure de type Duo-Tang, ou sous forme d'affiche (environ 55 cm sur 70 cm). Pour l'identification, veuillez consulter l'Arrêté canadien sur les graines de mauvaises herbes.

- Classe 114 Collection de dix semences, étiquetées et identifiées. Les semences doivent être présentées dans un livre (reliure standard de 2,5 cm) ou une reliure de type Duo-Tang, ou sous forme d'affiche (environ 55 cm sur 70 cm)
- Classe 115 N'importe quel article—quelque chose de NEUF fait à partir de quelque chose de VIEUX
- Classe 116 Article de travail du bois – ne provenant pas d'un kit
- Classe 117 Article de couture
- Classe 118 Produit d'artisanat
- Classe 119 Article d'ouvrage à l'aiguille (tricot, crochet, points de croix, etc.)
- Classe 120 Article piqué
- Classe 121 Une page d'un album de coupures (scrapbooking)
- Classe 122 Un livre sur un projet de 4-H (reliure standard de 2,5 cm ou reliure de type Duo-Tang) achevé durant l'année 2019

**Prix pour la classe 123 : 1<sup>er</sup> – 60 \$, 2<sup>e</sup> – 50 \$, 3<sup>e</sup> – 40 \$; toute autre participation méritoire 20 \$**

- Classe 123 Montage artistique
- Deux catégories : junior (de 9 à 14 ans en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019)  
senior (15 ans et plus en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019)
  - L'étalage doit illustrer un thème lié aux 4-H en utilisant des semences, des grains et des matériaux issus de grandes cultures.
  - Le projet doit être monté sur du contreplaqué et mesurer au maximum 37 cm sur 37 cm sur 4 cm. Les étalages de trop grande taille seront disqualifiés.
  - Les matériaux utilisés ne doivent nécessairement avoir été produits par l'exposant, mais ils doivent provenir de l'Ontario. Les articles dans cette classe ne doivent pas nécessairement avoir été présentés lors d'une Journée de la réussite avant d'être présentés à ce Championnat.
  - Critères : créativité = 50 %, matériaux = 35 %, propreté 15 %

**Prix pour les classes 124 et 125: 1<sup>e</sup> – 30 \$, 2<sup>e</sup> – 25 \$, 3<sup>e</sup> – 20 \$; toute autre participation méritoire 15 \$**

- Classe 124 Exposition de clubs de 4-H
- Ouverte à tous les clubs de 4-H.
  - Les articles exposés dans des salons ou des foires en 2019 sont admissibles.
  - Des tables de 90 cm sur 75 cm seront mises à la disposition des exposants.
  - L'article exposé ne doit pas mesurer plus de 105 cm de hauteur et doit tenir debout par lui-même.
  - L'exposition doit être de nature éducative.
  - L'exposition doit être préparée par deux membres ou plus du même club.
- Classe 125 Exposition de membres de 4-H
- Sujet lié à un projet de 4-H achevé en 2019.
  - Des tables de 90 cm sur 75 cm seront mises à la disposition des exposants.
  - L'article exposé ne doit pas mesurer plus de 105 cm de hauteur et doit tenir debout par lui-même.

**Prix pour la classe 126 : 1<sup>er</sup> – 80 \$, 2<sup>e</sup> – 60 \$, 3<sup>e</sup> – 50 \$; toute autre participation méritoire 30 \$**

- Classe 126 Meilleure gerbe de grain céréalière
- La gerbe peut être composée d'avoine, d'orge, de blé ou de seigle.
  - La gerbe doit tenir debout par elle-même.
  - Les exposants sont limités à une seule inscription par genre, c.-à-d. une gerbe d'avoine et une gerbe d'orge, et non deux gerbes d'avoine.

# Salon agricole de la vallée de l'Outaouais

## Trophées et prix du Championnat de semences, aliments du bétail et fourrages

### **Trophée « Barclay Dick Challenge »**

Pour la meilleure exposition de trèfle rouge  
2019 – Murray et Gordon Wilson, Comté de Prescott  
2018 – Murray et Gordon Wilson, Comté de Prescott  
2017 – Wesley Thom, Comté de Lanark  
2016 – Bill Duncan, Comté de Lanark  
2015 – Harold et Shelley McPhail, Comté de Lanark

### **Plaque « Speare Seeds »**

Pour la meilleure exposition d'orge  
2019 – Gary Gordon, Comté de Frontenac  
2018 – Doug et Wayne Conboy, Comté de Lanark  
2017 – Rick Hess, Comté de Dundas  
2016 – Bill Duncan, Comté de Lanark  
2015 – Gary Gordon, Comté de Frontenac

### **Prix « NK Brand, Syngenta Seeds »**

Pour la meilleure exposition d'ensilage de maïs  
2019 – Robinson Farms, Comté de Grenville  
2018 – John Nanne, Comté de Lanark  
2017 – Ron Toonders, Comté de Dundas  
2016 – Tibben Farms Inc., Comté de Dundas  
2015 – Tibben Farms Inc., Comté de Dundas

### **Trophée « Ed & Isaac Wallace Challenge »**

Pour la meilleure exposition de foin  
2019 – Gary Gordon, Comté de Frontenac  
2018 – Caroline Taylor, Ottawa-Carleton  
2017 – Mike Dwyre, Comté de Leeds  
2016 – Nandale Farms Inc., Comté de Lanark  
2015 – Olivia Mudde, Comté de Dundas

### **Trophée « Hal Botham Memorial »**

Pour la meilleure exposition de semences fourragères  
2019 – Murray et Gordon Wilson, Comté de Prescott  
2018 – Murray et Gordon Wilson, Comté de Prescott  
2017 – Wilsonia Farms, Comté de Prescott  
2016 – Bill Duncan, Comté de Lanark  
2015 – Wilsonia Farms, Comté de Prescott

### **Trophée « OVSGA Challenge »**

Pour la meilleure exposition d'ensilage préfané  
2019 – Gary Gordon, Comté de Frontenac  
2018 – John, Martin et Pam Westervelt, Dundas  
2017 – Denis Leger, Comté de Prescott  
2016 – Gary Gordon, Comté de Frontenac  
2015 – Ferme Gascon, Comté de Russell  
2014 – Raymond Shannon, Comté de Frontenac

### **Prix SynAgri**

Pour la meilleure exposition de maïs-épi dans les classes ouvertes et 4-H  
2019 – Quinn Dickson, Ottawa-Carleton  
2018 – Gary Brugmans, Comté de Dundas  
2017 – Robert Campbell, Comté de Lanark  
2016 – David Chambers, Comté de Dundas  
2015 – Chantland Farms, Comté de Leeds

### **Prix « Commonwell Mutual Insurance Group »**

Pour la championne ou le champion de la vente aux enchères de semences sélectionnées  
2019 – Sevita International Pro Seeds – Genesis Soy  
2018 – Dekalb  
2017 – Reaburn Seed Supply, Westmeath  
2016 – Sevita International  
2015 – R.D. Legault Seeds, St Albert

### **Prix New-Life Mills (nouveau en 2017)**

Pour la championne ou le champion de la classe sur la qualité du foin de la vallée de l'Outaouais  
2019 – Russell Sortberg, Comté de Leeds  
2018 – Doug et Wayne Conboy, Comté de Lanark  
2017 – Dave Berry, Comté de Leeds

### **Trophée de la Nation Valley Potato Growers' Association**

Pour la meilleure exposition de pommes de terre dans les classes ouvertes et 4-H  
2019 – Gary Gordon, Comté de Frontenac  
2018 – Bruce et Brian Hudson, Ottawa-Carleton  
2017 – Gary Gordon, Comté de Frontenac  
2016 – Gary Gordon, Comté de Frontenac  
2015 – Bruce et Brian Hudson, Ottawa-Carleton

### **Trophée de la Coopérative agricole d'Embrun**

Pour la meilleure exposition de maïs égrené  
2019 – Tibben Farms Inc., Comté de Dundas  
2018 – Tibben Farms Inc., Comté de Dundas  
2017 – Tibben Farms Inc., Comté de Dundas  
2016 – Tibben Farms Inc., Comté de Dundas  
2015 – Tibben Farms Inc., Comté de Dundas

### **Trophée « E.H. Wallace Memorial »**

Décerné par les Coopératives unies de l'Ontario pour la meilleure exposition de soya  
2019 – Bruce et Brian Hudson, Ottawa-Carleton  
2018 – Rejean LeClerc, Comté de Russell  
2017 – Bruce Porteous, Comté de Dundas  
2016 – Rejean LeClerc, Comté de Russell  
2015 – Lilliville Farms Ltd, Comté de Dundas

### **Trophée « C&M »**

Remis au grand gagnant dans les classes ouvertes de blé  
2019 – Tibben Farms Inc., Comté de Dundas  
2018 – Tibben Farms Inc., Comté de Dundas  
2017 – Tibben Farms Inc., Comté de Dundas  
2016 – Harold et Shelley McPhail, Comté de Lanark  
2015 – Marc Bercier, Comté de Prescott

### **Trophée « Bennie Vance Memorial »**

Pour la meilleure gerbe de grain dans les classes 4-H et ouvertes  
2019 – Bruce et Brian Hudson, Ottawa-Carleton  
2018 – Jim & Connie McDiarmid, Ottawa-Carleton  
2017 – aucune inscription de membre des 4-H  
2016 – Kerin Hudson, Ottawa-Carleton  
2015 – aucune inscription de membre des 4-H

### **Prix 4-H de la famille Hudson**

Pour le plus grand nombre de points obtenus dans la classe « grandes cultures » des 4-H  
2019 – Addison Dwyre, Comté de Leeds  
2018 – Ben Gordon, Comté de Frontenac  
2017 – Bruce Porteous, Comté de Dundas  
2016 – Ben Gordon, Comté de Frontenac  
2015 – Olivia Mudde, Comté de Dundas

### **Prix 4-H « John Posthumus »**

Pour le plus grand nombre de points obtenus dans le volet « compétences pratiques » des 4-H  
2019 – Terry Ennis, Comté de Stormont  
2018 – Terry Ennis, Comté de Stormont  
2017 – Terry Ennis, Comté de Stormont  
2016 – Lauryn Rochon-Kaiser, Ottawa-Carleton  
2015 – Lauryn Rochon-Kaiser, Ottawa-Carleton

### **Prix des anciens présidents de l'APSVO**

Pour le comté qui obtient le plus grand nombre de points dans les classes ouvertes de grandes cultures  
2019 – Comté de Lanark  
2018 – Comté de Dundas  
2017 – Comté de Dundas  
2016 – Comté de Lanark  
2015 – Comté de Dundas

### **Prix « Ken Paul Memorial 4-H » (nouveau en 2018)**

Pour la championne ou le champion de l'exposition de grandes cultures des 4-H  
2019 – Hugh Nixon, Ottawa-Carleton  
2018 – Caroline Nixon, Ottawa-Carleton

## **Juges officiels**

### **Championnat de semences, aliments du bétail et fourrages 2020**

#### **Mais-grain, pois et haricots**

Blair Campbell, Arnprior  
Stuart Leyenaar, Merrickville

#### **Céréales secondaires**

Scott Banks, Kemptville  
Sean Cochrane, Greely

#### **Petites semences**

Stephanie Nanne, Perth  
Gilles Quesnel, Winchester

#### **Pommes de terre**

Stephanie Nanne, Perth  
Gilles Quesnel, Winchester

#### **Foin**

Cecil Cass, L'Orignal  
Paul Sullivan, Kinburn

#### **Ensilage**

Ken Hunter, Smiths Falls  
Phyllis MacMaster, Winchester

#### **4-H**

Laura Boyd, Richmond  
Cheryl Bunda, Metcalfe

#### **Autres**

Brenda Cochran, Almonte  
Paul Oosterhof, Inkerman

### **Comité du concours de semences et des prix de l'APSVO 2020**

**Président :** Bruce Hudson

**Vice-présidents :** Colleen Acres

#### **Présidents des sous-comités :**

Inscriptions	Jennifer Waldroff, Lois James
Maïs-grain, haricots et pois	Brian Hudson, Marc Saumure
Céréales secondaires	Harold McPhail, Steve Holmes
Petites semences et pommes de terre	Don Gordon, Paul Vogel
Foin	Barry Dean, Robert Dessaint
Ensilage	Jeff Waldroff, Don Giff
4-H	Barb Smith, Cheryl Sullivan
Exposition de semences sélectionnées	Jim Arbuckle, Andrew Dawson
Vente aux enchères de semences sélectionnées de prestige	Kathy Hardy

#### **Membres du comité :**

Dave Blair	Harvey Hill	Reuben Stone
Robert Campbell	Graham Hudson	Michael Sullivan
Cecil Cass	Keith Lackey	Wes Thom
Sean Cochran	Amy McPhail	Mark Tibben
Mike Doelman	Nancy Pirie	Jakob Vogel
Bruce Hill	Gerald Poupart	